

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2008045

Signataire : CK

OBJET :Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget communal

Vu la décision modificative n° 2 du 27 novembre 2008

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 19.000 euros à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA). La dépense sera imputée dans le budget communal à l'article 6574 – 422 (400– 6574 – 422).

Le Maire